

CONDAMNATION À LA BOURRIQUADE !

1^{er} novembre 2019

Après avoir évoqué « la bourriquade de Chauz », nous proposons de découvrir un texte provenant des archives Savarin, de Jujurieux : il s'agit d'un compte-rendu satirique de l'audience d'un procès populaire à Saint-Jean-le-Vieux, condamnant un mari battu par sa femme à la bourriquade¹, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

*Exposé fait par les habitans mariés de St Jean le Vieux
au président du tribunal*

Monsieur le président,

À l'époque de la création du monde, Dieu forma l'homme et la femme ; pour leur bonheur mutuel, il leur ordonna de vivre en bonne intelligence, afin qu'elle put se perpétuer de race en race jusqu'à la fin des siècles ; il recommanda surtout à la femme d'être soumise à son mari et de le respecter comme Maître et son légitime seigneur. Depuis ce moment il s'est écoulé 5773 ans, pendant lequel tems on a vu quelque fois et à des époques éloignées, l'épouse s'écarter de ses devoirs et oser porter la main sur celui à qui elle avoit promis obéissance ; mais un délit aussi grâve étoit de suite réprimé ; on avoit même conçu que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre pareille audace ne se renouvelleroit plus, mais quel a été l'étonnement des exposants d'apprendre que le cinq février dernier, une scène scandaleuse avoit eu lieu entre le mari et la femme, sur les onze heures du soir, dans un des cafés de St Jean le Vieux. Que pour éviter le renouvellement d'une semblable action et faire rentrer dans le devoir les femmes qui se croiroient autorisées par l'impunité de s'en écarter à l'avenir ; ils demandent que le tribunal chargé de cette répression, soit convoqué extraordinairement pour prononcer sans desemparer.

*Sur quoi, Mr le président adhérant les ordres ayant été expédiés, l'audience a été ouverte en présence des juges, du juri et d'un nombreux auditoire rassemblé à cet effet, chacun ayant pris sa place, lecture a été faite de l'exposé ci dessus.
Et Mr le président a dit :*

Messieur les juges et jurés, vus venez d'entendre lecture d'une plainte qui a du vous paroître très grâve ; je vais faire paroître le prevenu et vous prie d'écouter avec attention et la plus scrupuleuse impartialité toutes les depositions

1 Dans la littérature, on utilise plutôt le terme « assouade ».

ainsi que la défense de l'accusé, afin que vous puissiez [vous] prononcer en votre âme et ~~confiance~~ conscience sans crainte ni remords.

L'huissier de service ayant introduit le prevenu libre et sans fers, le président l'a interrogé sur ses noms, prénom, age, profession et domicile.

A répondu s'appeler Gregoire, agé de 40 ans environ, rentier, domicilié à St Jean le Vieux. Et après lui avoir fait prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, il lui a ordonné de s'asseoir, d'écouter attentivement la plainte et les débats qu'elle occasionnera par devant le tribunal.

Après quoi Mr le substitut s'est levé et a dit :

Messieurs,

Le nommé Gregoire passait la soirée du 5 février dernier avec quelques uns de ses amis, dans un café, en attendant le retour de sa femme qui étoit allé faire la sainte Agathe². Il croyait de bonne fois rentrer chez lui en paix, aussitôt qu'elle viendrait le chercher. Point du tout : elle entre dans la maison à 11 heures du soir, comme une Proserpine³ en courroux, lui demande la clé d'autorité. Le mari se contente de lui répondre : si je te la donne, tu me fermeras dehors. Au même instant elle s'approche de lui, lui applique un soufflet sur la joue, qui fait tomber sa casquette, en disant : viens donc m'ouvrir ! Non content de cela elle le pousse et renverse sur la table. Tous les spectateurs etourdis et indignés le sorte d'entre ses mains avec beaucoup de peine et engagent le mari d'aller ouvrir à son épouse. Mais ils ne sont pas plutôt dans la rue qu'elle l'accompagne à coup de pied dans le derrière, en le traitant d'ivrogne ! Il est bien tems que ce train finisse. Qui de vous Messieurs, ne frémit pas en entendant un pareil attentat ; que deviendrait la société si les femmes avoient le droit et pouvaient s'attribuer sur les hommes une semblable autorité : la nature en seroit bouleversée, les lois sans vigueur et sans forces ; il vaudroit mieux que la fin du monde arriva, que de voir et supporter une pareille ignominie, car bientôt peut être viendrait t'elles nous atteler comme des betes de somme, lorsque nous ne pourrions plus à leur égard remplir les devoirs matrimoniaux. Mais je vois à l'indignation qui vous penetre qu'un pareil bouleversement n'aura pas lieu ; que par votre jugement, vous rendrez à l'univers étonné sa sécurité, et punirez conformément à l'usage usité en pareil cas, l'homme assez faible pour se laisser maitriser par celle qui lui a

2 **Faire la sainte Agathe** : c'est participer au banquet annuel réservé aux femmes, qui se tient le jour de la sainte Agathe, coutume sexiste féminine en réaction au sexisme masculin. Sainte Agathe de Catane est une sainte chrétienne, vierge et martyre, morte en 251, fêtée le 5 février.

3 **Proserpine** : divinité romaine d'une grande beauté.

promis authentiquement de lui être soumise pendant sa vie entière. Telles sont mes conclusions.

Les temoins ayant été sur le champ entendu, ainsi que le sieur Gregoire dans sa défense, et malgré toutes les raisons que ce dernier a objecté pour atténuer ou détruire l'accusation dirigée contre lui.

Le juri a déclaré qu'il étoit constant que la femme Gregoire s'étoit portée à des voies de fait reprehensibles sans que son mari en eut empêché l'exécution.

En conséquence le Tribunal, considérant qu'une telle faiblesse ne peut être tolérée sous aucun prétexte, ce qui pourroit entraîner une révolte générale du sexe féminin contre le masculin ;

Considérant encore que l'exécution du jugement imprimera une terreur statutaire sur la tête de ceux ou de celles qui seroient tentés de l'imiter ;

Condamne le nommé Gregoire à monter à rebours sur un âne, ayant sur la tête une coiffe⁴ de femme et une quenille⁵ à la main ; il sera escorté de tous les mulets du pays que l'on pourra réunir ; et dans le cas où ledit seroit contumace, il sera remplacé par un homme de bonne volonté.

Le présent jugement aura son plein effet dimanche prochain à midi, nonobstant appel ni opposition sur la place publique de Saint Jean le Vieux.

Pour copie conforme



Le manuscrit couvre trois pages d'une double feuille au format 11 pouces par 8, qui garde les traces d'un pliage au format des petites enveloppes postales de cette époque ; le papier mou est filigrané de lignes horizontales. Ce n'est pas un original, mais une copie : le mot « *confiance* », biffé et remplacé par « *conscience* », au bas de la première page, en témoigne ; ce « *mémoire* » circulait donc ; la mention « *Pour copie conforme* », ajoutée à la fin, le confirme avec humour.

4 (

5 (

Femme battant son mari-Durer XVIIe siècle

Le titre du document place l'auteur en observateur. Puis il rapporte les termes de l'accusation portée par les habitants du village et parodie le procès, jusqu'à la sentence. Même si le chroniqueur a forcé le trait, il semble décrire l'audience à partir de faits réels. Certains détails sont donnés de manière précise, afin que le lecteur reconnaisse les personnages sans qu'ils soient nommés ; d'autres sont volontairement occultés. Le nom du mari est un nom d'emprunt : aucun Grégoire n'apparaît dans les tablettes généalogiques des environs à cette époque ; par contre, son âge, son état et son addiction ne tromperont personne ! Quant à la datation, qui pouvaient connaître la théorie d'Ussher et son calcul permettant de déduire à quelle année du calendrier Grégorien correspondait l'an 5773 de la Création⁶, mis à part quelques bourgeois éclairés ?

L'auteur était sans aucun doute l'un d'eux ; il habitait le village, dont il connaissait bien les habitants et leurs coutumes ; il était rompu aux rouages et procédures judiciaires ; fine plume, il possédait beaucoup d'humour. Bien qu'il ait reçu les théories de l'Église enseignées dans sa prime jeunesse, il était probablement averti de l'évolution de la pensée et sensible aux théories de Lumières, telles celles de Benoît de Maillet et Buffon, qui recherchèrent à déterminer l'âge réel de la terre, mais surtout des publications de Voltaire, qui résidait non loin de là.

Alors, lorsque le narrateur fait citer la Bible⁷ par les habitants de Saint-Jean-le Vieux, on ne peut que faire un parallèle immédiat avec la publication, quelques années plus tôt, de la pièce du grand philosophe : « Femmes, soyez soumises à vos maris ». Le titre trompeur fut habilement choisi par le polémiste pour dénoncer les inégalités et les injustices faites aux femmes. L'« exposé des habitants de Saint-Jean-le-Vieux », sous son aspect authentiquement officiel, raille et dénonce dans son contenu, les coutumes moyenâgeuses encore en pratique dans le village.

Malgré ce féminisme naissant, les vieilles mentalités auront encore de beaux jours devant elles : les brimades réservées aux maris « faibles » se pratiquèrent parfois jusqu'au milieu du XIX^e siècle, comme nous l'avons déjà illustré !

6 Cette date a été calculée en 1650 à 4004 ans avant J.C. par James Ussher, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande. L'an 5773 du manuscrit serait donc l'année 1769.

7 Épître selon saint Paul apôtre aux Éphésiens, chapitre V : « Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur »